



126602 - Accrocher les drapeaux et emblèmes des pays mécréants

question

Il est répandu au sein d'une certaine jeunesse le phénomène consistant à accrocher des drapeaux et emblèmes de pays non musulmans. Nous voyons qu'ils se mettent à les acheter pour les collectionner. Ils les impriment encore sur leurs chemises, sur leurs pantalons, sur leurs ceintures, sur leurs lunettes, sur leurs casquettes, leurs chaussures, leurs règles, leurs plumes, leurs bagues et leurs montres. Ils en décorent les sièges de leurs véhicules et en font des autocollants sur les vitres de leurs voitures. Certains achètent les drapeaux et les déploient sur l'avant et l'arrière de leurs voitures..Comment juger l'achat , la vente et le conservation de ces drapeaux?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

L'un des objectifs de la Charia est de distinguer le musulman des mécréants et des débauchés. Cette distinction doit se refléter dans sa foi, dans ses mœurs , dans sa conduite et sa façon de penser, voire dans son apparence , son langage et dans la rupture de toute affection et loyauté envers toute personne qui ne croit pas en Allah et à Son messenger...

De nombreux arguments religieux explicites et implicites corroborent ce principe islamique. Les arguments mettent en garde contre sa violation et sa négligence à travers l'imitation de ceux quine croient pas en Allah et au Jour dernier, et ne s'interdisent pas ce qu'Allah et Son messenger interdisent. À ce propos, Allah le Puissant et Majestueux dit : **Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre (une religion claire et parfaite). Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas.** (Coran,45:18) et **Ni les Juifs, ni les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion. - Dis: "Certes, c'est la direction d'Allah qui est la vraie direction". Mais si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu n'auras contre Allah ni**



protecteur ni secoureur. (Coran,2:120) et Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. Et puis, s'ils refusent (le jugement révélé) sache qu'Allah veut les affliger (ici-bas) pour une partie de leurs péchés. Beaucoup de gens, certes, sont des pervers. (Coran,5:49) et Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont cru, que leurs cœurs s'humilient à l'évocation d'Allah et devant ce qui est descendu de la vérité (le Coran)? Et de ne point être pareils à ceux qui ont reçu le Livre avant eux. Ceux-ci trouvèrent le temps assez long et leurs cœurs s'endurcirent, et beaucoup d'entre eux sont pervers. (Coran,57:16). Les versets qui abondent dans ce sens sont bien connus.

Quand le Prophète (bénédictin et salut soient sur lui) vit Amr ibn al-As vêtu de deux habits jaunâtres, il lui dit: "Ceci fait partie de l'accoutrement des mécréants; ne le porte plus." (cité par Mouslim dans son Sahih. Il est rapporté dans les deux Sahih que le Prophète (bénédictin et salut soient sur lui) avait cessé de laisser ses cheveux pendre sur sa nuque pour se différencier des mécréants. Il dit : **Différenciez vous des idolâtres; laissez pousser vos barbes et rasez vos moustaches.** (cité dans les Deux Sahih). Les hadith et les traditions rapportées des ancêtres pieux dans ce sens sont nombreux et célèbres.

Ce qui précède permet de savoir que l'on applique réellement l'Islam que si on se conforme intérieurement et extérieurement à l'ordre d'Allah et de Son messenger, de manière à réserver sa loyauté à Allah, à Son messenger et à ses frères dans la foi, conformément à la parole du Transcendant **Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messenger, et les croyants qui accomplissent la prière, s'acquittent de l'aumône, et s'inclinent (devant Allah).** (Coran,5:55).

Le croyant doit désavouer nettement les mécréants et leurs partisans; qu'ils soient Chrétiens, Juifs, Mages, athées ou partisans d'autres croyances contraires à l'Islam. Pour permettre au musulman de sauvegarder le principe précité et de le mettre à l'abri des déviations et des altérations, les textes religieux interdisent l'imitation des mécréants dans leurs manières de parler, leurs actes, leurs tenues et leur comportement général..Car cela comporte un danger pour la foi du musulman. On craint qu'il n'en arrive à approuver leur mécréance et leur égarement. Le Prophète



(bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Je suis envoyé peu avant l'Heure (de la fin du monde) muni d'un glaive afin qu'on adore Allah seul sans rien Lui associer. Ma substance est placée à l'ombre de ma lance. Sera complètement humilié quiconque s'oppose à mon ordre. Quiconque cherche à ressembler à des gens en fait partie.** (Rapporté par imam Ahmad et par d'autres grâce à une bonne chaîne de transmission)

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore: **N'est pas des nôtres celui qui cherche à ressembler à d'autres; n'imitiez pas les Juifs et les Chrétiens.** (un bon hadith rapporté par at-Tirmidhi et par d'autres)

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah Très Haut lui accorder Sa miséricorde) dit en guise d'explication de la raison pour laquelle la Charia interdit l'imitation des mécréants et impose (au musulman) de se différencier d'eux dans les apparences telles la tenue vestimentaire et d'autres: " Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) a été envoyé muni de la sagesse que renferme sa Sunna. Celle-ci est la loi et la voie qu'il a établie. Sa sagesse se manifeste à travers les actes et les propos qui s'écartent du chemin de ceux qui encourent la colère (divine) et des égarés. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a donné l'ordre de se différencier d'eux dans les apparences, même si beaucoup de gens ne voient aucun inconvénient (à les imiter). Son ordre repose sur des considérations parmi lesquelles figurent celles-ci:

-Le partage de certaines apparences comportementales entraîne un rapprochement et une convergence (culturels) voire une communauté de mœurs et de pratiques. Ceci est constaté. Celui qui porte la tenue des militaires traduit son désir d'adopter leurs mœurs et finit par les assimiler, à moins qu'un empêchement l'en détourne.

-- La non observance des apparences comportementales (islamiques) entraîne un éloignement et une séparation aboutissant à une rupture génératrice de colère (divine) et d'égarement. Cette non observance entraîne encore l'éloignement de la conduite des gens bien guidés et agréés. Elle empêche aussi la réalisation de la rupture imposée par Allah dans les rapports entre Ses soldats bien heureux et Ses ennemis perdants.



Plus le cœur est vivant et imbu de la connaissance de l'Islam- du vrai islam et non de celui affiché, même s'il reflète des croyances intimes acceptables dans l'ensemble- plus parfait est le sentiment de la nécessité de se démarquer intérieurement et extérieurement des Juifs et des Chrétiens, et plus éloigné on est de leurs mœurs adoptées par certains musulmans.

-Le partage de leurs comportements apparents entraîne une apparente confusion qui se développe au point qu'il ne soit plus possible de distinguer les biens guidés de ceux qui encourrent la colère divine et des égarés. Et ce , à côté d'autres raisons sages.

Ceci concerne les comportements apparents qui seraient autorisés, si on les adoptait sans l'intention de ressembler à eux. Mais s'il s'agit d'apparences comportementales qui fondent leur mécréance, c'est alors une des sections de la mécréance. Les imiter en cela serait une sorte d'adhésion à leurs acte de désobéissance envers Allah. Voilà une règle dont il faut tenir compte.»

Vu ce qui précède , il n'y a aucun doute que les comportements en question recèlent des apparences de loyauté envers les mécréants telles leur imitation, le port de vêtements portant leurs insignes comme la croix et consorts, la conservation de leurs photos, le soutien à leurs clubs sportifs, l'accrochage de leurs drapeaux sur les véhicules, dans les maisons, dans les magasins, l'adoption de noms qui leur sont réservés, l'appel à leur amitié, la manifestation de la fierté de se réclamer d'eux et de leurs chefs et notables et le fait d'être ébloui par leurs passions et pensées contraires à l'Islam.

Ces jeunes ne savent pas qu'en se comportant ainsi, ils détruisent en eux-mêmes et dans les âmes des musulmans un des fondement de l'Islam, et accentuent la faiblesse de la Communauté. Nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournerons.

Le devoir de tous les musulmans est de s'accrocher à la voie droite de l'Islam et de se méfier de la déviance qui conduit au chemin de ceux qui encourrent la colère divine et des égarés, à savoir les Juifs, les Chrétiens et tous les polythéistes. Les musulmans doivent se recommander mutuellement le bien , la crainte d'Allah et tout ce qui comporte du bien et de la puissance pour l'Islam et pour les musulmans, et ne pas aider à perpétuer et à propager le contraire. L'assistance ne vient que



d'Allah.

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

La Commission Permanente pour les Recherches Religieuses et la Consultance.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz

Cheikh Abdoul Aziz Aal Cheikh

Cheikh Abdoullah al-Ghoudayyan

Cheikh Salih al-Fawzan

Cheikh Bakr Abou Zayd.

Fatwa de La Commission Permanente pour les Recherches Religieuses et la Consultance (26/303)